

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2006

51x06

TAUX D'IMPOSITION 2006

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2006, il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2006 ainsi qu'il suit :

- Taxe d'habitation : **14,33 %**
- Taxe foncière (bâti) : **25,16%**
- Taxe foncière (non bâti) : **24,66 %**

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

- VOTE les taux des taxes comme proposés ci-dessus.

-SE PRONONCE comme suit :

- POUR : 26
- CONTRE : 3 Mme HUET – MM BARONI – GALLAND
- ABSTENTION : 3 Mme FIGUIERE – MM MAIGNAN - JOUBEAUX

AINSI FAIT ET DELIBERE